

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLITAINES

ARRÊTE
Le Président de Limoges Métropole
du 20 décembre 2023

Surant délégation de signature à M. Guillaume VALADE, Directeur au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social et à M. Philippe BERNARD-BENOÎT, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole.

NOT 24655

ARRÊTE

ARTICLE 1er Obligation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales à M. Guillaume VALADE, Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel K@NCO, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 10 000 € HT de la Direction de l'habitat.
- Arrêté relatif à l'attribution des marchés de la Direction de l'habitat, comprenant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la prestation d'un ou plusieurs lots.
- Descriptifs mensuels et descriptif final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Attributions de service fait, attestations de bonne exécution des prestations quantifiées de qualité, attestation de travaux d'attribution relevant de la Direction de l'habitat.
- Certificats de présence et de séjour sur les sites d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grands parcs.
- Tout bon de commande adressé de la Société d'équipement du Limousin (SEL) pour la partie forfitaire.
- Tout bon de commande SEL pour le traitement de nouveaux dossiers de travaux pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU).
- Tout bon de commande SEL pour la visite d'un habitat indigne.
- Tout courrier informant le propriétaire bailleur (et information locataire) que, suite à un signalement par son locataire ou un travailleur social, son logement ne fait l'objet d'une visite de contrôle par l'inspecteur OPAH de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Guillaume VALADE, Directeur au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24655_VALADE.pdf
(.pdf, 156,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**